

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°52/2023

Séance Ordinaire du 18 octobre 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : BROSSEAU Sylvie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, JAMMES Francis, POMPA Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri

Absents excusés : PLA Michelle, STEPPE Virginie

Procuration : PLA Michelle à HAMMOUDA Jeanine, STEPPE Virginie à SAGUY Françoise

Date de la convocation :

12/10/2023

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES – ANNEE 2023

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur les montants annuels des subventions à allouer aux associations de la commune en fonction de leur bilan financier.

Le Conseil Municipal,

Où il les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les montants annuels des subventions à attribuer aux associations communales suivantes :

Atelier Patchwork	600 €
L'Age d'Or	400 €
Cyclo Rando	1 000 €
Gymnastique Volontaire	1 800 €
Club informatique	500 €
Pétanque	500 €
As Peyrestortencque	3 000 €

Pour le vote de la subvention proposée à la coopérative de l'école primaire, BRUNET François et CRUANAS Pauline se retirent. Le quorum porté à 7 est atteint avec 13 votants. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCORDE** une subvention de 1 000 € à la coopérative de l'école primaire.

Pour le vote de la subvention proposée à la coopérative de l'école maternelle, BRUNET François et CRUANAS Pauline se retirent. Le quorum porté à 7 est atteint avec 13 votants. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCORDE** une subvention de 550 € à la coopérative de l'école maternelle.

Pour le vote de la subvention proposée à l'ACCA, DARIO Alain et BRUNET François se retirent. Le quorum porté à 7 est atteint avec 13 votants. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **ACCORDE** une subvention de 400 € à l'ACCA.

Pour le vote de la subvention proposée à « Terre d'Avenirs Peyrestortes », HAMMOUDA Jeannine, JAMMES Francis et POMPA Antoine se retirent. Le quorum porté à 6 est atteint avec 11 votants. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **ACCORDE** une subvention de 400 € à « Terre d'Avenirs Peyrestortes ».

Pour le vote de la subvention proposée au « Club Vermeil », DARIO Alain se retire. Le quorum porté à 7 est atteint avec 14 votants. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **ACCORDE** une subvention de 2 750 € au « Club Vermeil ».

Pour le vote de la subvention proposée à « Bouger à Peyrestortes », FONT Marie et SAGUY Françoise se retirent. Le quorum porté à 6 est atteint avec 12 votants. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCORDE** une subvention de 1 800 € à « Bouger à Peyrestortes ».

Pour le vote de la subvention proposée à « Marchons à Peyrestortes », SCHMITT Henri se retire. Le quorum porté à 7 est atteint avec 14 votants. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCORDE** une subvention de 400 € à « Bouger à Peyrestortes ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance



Le Maire,



Alain DARIO

